

L'an deux mille vingt-six et le mardi dix mars à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 06 mars 2026 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Concernant les délibérations 1.2, 1.5, 1.8, 1.11, 1.13 le conseil d'administration s'est déroulé sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente, M. REPENTIN s'étant retiré lors du vote de ces délibérations.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes ALVERNHE, BONILLA, COLIN-COCCHI, KREUTER, MYARD-DALMAIS, RAMBAUD, TAMBURINI

MM DE BOISRIOU, PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), COLIN-JORE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), PERRENES, VERDU (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)

MM GACHET (donne pouvoir à Me RAMBAUD), NOBLECOURT

1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 BUDGET HEBERGEMENT / COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL

Le Conseil d'Administration étudie le Compte de gestion 2025 de Monsieur le Trésorier Principal concernant les écritures du Budget Hébergement du Centre Communal d'Action Sociale.

Les montants des titres de recettes et des mandats émis aux sections de fonctionnement et d'investissement sont identiques aux écritures de l'Ordonnateur.

Résultats budgétaires de l'exercice

03105 - FLPA CCAS CHAMBERY

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	582 383,91	2 350 168,00	2 932 551,91
Titres de recette émis (b)	130 064,16	2 277 274,40	2 407 338,56
Réductions de titres (c)	0,00	43 719,95	43 719,95
Recettes nettes (d = b - c)	130 064,16	2 233 554,45	2 363 618,61
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	582 383,91	2 350 168,00	2 932 551,91
Mandats émis (f)	63 908,13	2 333 653,44	2 397 561,57
Annulations de mandats (g)	1 735,08	70 098,99	71 834,07
Depenses nettes (h = f - g)	62 173,05	2 263 554,45	2 325 727,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	67 891,11		37 891,11
(h - d) Déficit		30 000,00	

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le Compte de gestion 2025 de Monsieur le Trésorier principal relatif au budget Hébergement.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, le directeur par intérim du CCAS et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
073-267310050-20260310-26_01035-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit:
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 11
Pouvoir : 4

Vote : Pour : 15
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christelle FAVETTA-SIEVES

Conseillère départementale Chambéry

Adjointe au Maire en charge de

Cohésion et Justice Sociale / Santé et Services

Vice-Présidente du C.C.A.S de Chambéry

